

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 8 novembre 2017**

**N° 07**

**Objet : Avis sur le projet de**  
**Schéma Départemental**  
**d'Amélioration de l'Accessibilité**  
**des Services au Public**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le huit du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente et un du mois d'octobre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : COSSERAT Sandrine**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMAR D Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 08), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie  
CASA Chantal a donné pouvoir à BOCCONI Fabien  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

**Étaient représentés :**

DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 07  
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à REINAUDO Patrick  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

**Étaient excusés :**

AILLAUD Sylvie  
AUZET Guy  
BONNET Brigitte  
MUNOZ MALDONADO Julien  
PAYAN Claude  
ROCHAT Jacques

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/11/2017

Agglomération Alpes Provence Agglomération

004-200067487-20171108-07 00112017-0E

**Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :**

La loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) réaffirme le rôle des Conseils départementaux en matière sociale et de solidarité territoriale. L'article 98 du texte de loi met en place un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), qui définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Ce schéma doit :

- Analyser l'accès aux services et l'adéquation de l'offre avec les besoins recensés des usagers sur le territoire départemental
- Viser la mutualisation des services au public sur l'ensemble du territoire départemental
- Être construit en associant étroitement les EPCI

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Alpes de Haute Provence a été élaboré conjointement par les services de l'Etat et du Département, en lien avec les EPCI, les opérateurs de services, et la population. Des réunions territoriales ont eu lieu depuis 2016 auxquels élus et techniciens des territoires étaient invités.

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération est destinataire du projet de schéma pour avis en vertu du II de l'Article 26 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire en date du 4 février 1995 modifié par la loi NOTRe.

Ce projet été présenté le 18 septembre 2017, salle de l'Ermitage, aux représentants du territoire, et notamment aux maires des communes membres de la communauté d'agglomération.

Au regard du contenu du projet de schéma, consultable sur le lien wetransfer suivant <https://we.tl/u3TMlhLztc> et disponible au siège de l'agglomération, il est constaté que :

- L'analyse territoriale du schéma met nettement en exergue les enjeux de mobilité et d'accessibilité des services sur notre territoire, au regard de son étendue et du relatif déséquilibre de l'offre de services. De même, la force de notre territoire est soulignée. Sont opportunément cités : les pôles de service sur les bourgs-centres de Digne-les-Bains et de Château-Arnoux Saint-Auban, l'intérêt de la MSAP de Seyne, l'importance du pôle économique sur le carrefour Bléone Durance et la multiplicité de pôles touristiques est correctement mise en avant.
- Les orientations et propositions d'actions du schéma qui ont trait à notre territoire ont pleinement notre intérêt et notre faveur. A cet égard, certaines actions sont d'ores et déjà en cours de réflexion sur notre territoire.
- Provence Alpes Agglomération est, à ce jour, simplement en mesure de donner un accord de principe pour la signature d'une convention multilatérale. En effet, les contours de cette convention devront être précisés.

En outre, les compétences de Provence Alpes Agglomération sont en cours de redéfinition. Ainsi, certaines préconisations du projet de schéma, telles que la prise de la compétence « MSAP », les perspectives relatives à la petite enfance et aux RAM ainsi que la création d'une commission sur l'accès aux services, semblent compatibles avec les orientations actuelles de l'agglomération.

Aux vues de ces constats et de ces compatibilités ou complémentarités,

Il vous est proposé de donner un avis favorable à ce schéma tout en rappelant l'impossibilité actuelle de se positionner sur la signature d'une convention multilatérale partenariale et sur la prise des compétences comme demandées par le schéma.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Après délibération**

**A la majorité pour 1 abstention**

**Approuve les propositions présentées**

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



